

# Évaluation d'impact du programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg V A – France – Italie ALCOTRA 2014-2020

**Synthèse du rapport final**

Décembre 2020

# I. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS PAR AXE

## Changement attendu

L'axe I du Programme vise à renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques de la zone. L'axe est organisé en deux objectifs spécifiques, le premier (OS 1.1) vise à réduire les distances entre le monde de la recherche et celui des entreprises promouvant le transfert de technologies et l'utilisation d'approches méthodologiques innovantes ; le second (OS 1.2) vise à augmenter le nombre de marchés publics prévoyant l'utilisation de matériaux éco-responsables. Outre l'attention portée aux marchés publics, l'OS 1.2 se concentre sur le secteur de la construction avec pour objectif d'augmenter les connaissances et compétences des opérateurs du secteur de la construction promouvant l'utilisation de matériaux écologiques et développant des procédures pour garantir l'efficacité énergétique.



## Axe I

31 millions €  
(FEDER et cofinancements)

### Objectif Spécifique 1.1

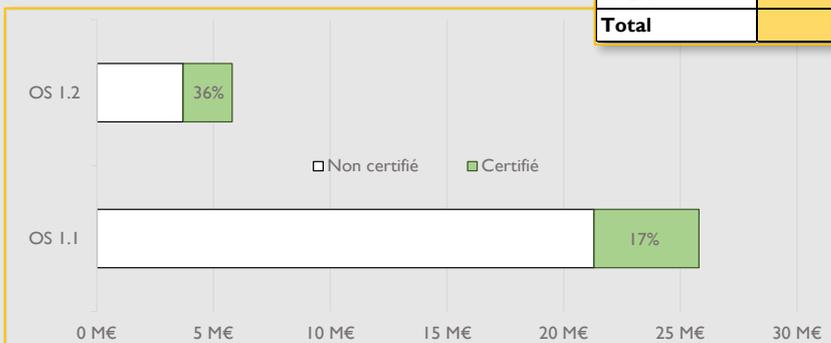
Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer des services innovants au niveau transfrontalier.

### Objectif Spécifique 1.2

Développer des modèles innovants dans l'écoconstruction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

### Absorption financière et typologies de projets

Typologie	n. projets simples	
	OS.1.1	OS.1.2
Simple 2ème appel	6	2
PITEM	3	
PITER	5	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>3</b>



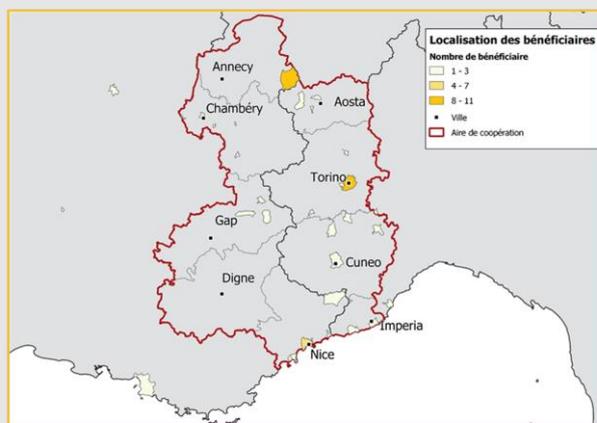
### Typologies de bénéficiaires impliquées

OS 1.1 : 84 bénéficiaires, plus d'un quart des partenaires (33%) est représenté par des autorités publiques locales. Sont également présents des instituts de recherche (16%) et organisations de soutien aux entreprises (11%). La présence de PME au sein des partenariats est faible (8% des bénéficiaires de cet OS et présents au sein d'un quart des projets).

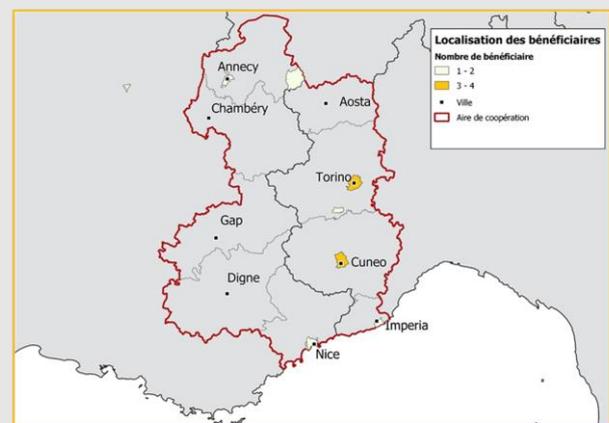
OS 1.2 : Les trois projets de l'OS 1.2 (environ 7 partenaires au sein des projets simples et 5 au sein des PITER) voient une forte présence des administrations publiques (55% des partenaires) tant locales que régionales. Les partenariats sont en outre caractérisés par un fort lien avec le monde entrepreneurial : 9% des bénéficiaires sont des organisations de soutien aux entreprises, 4% des partenaires de projets sont des entreprises (hors PME).

### Territoires impliqués

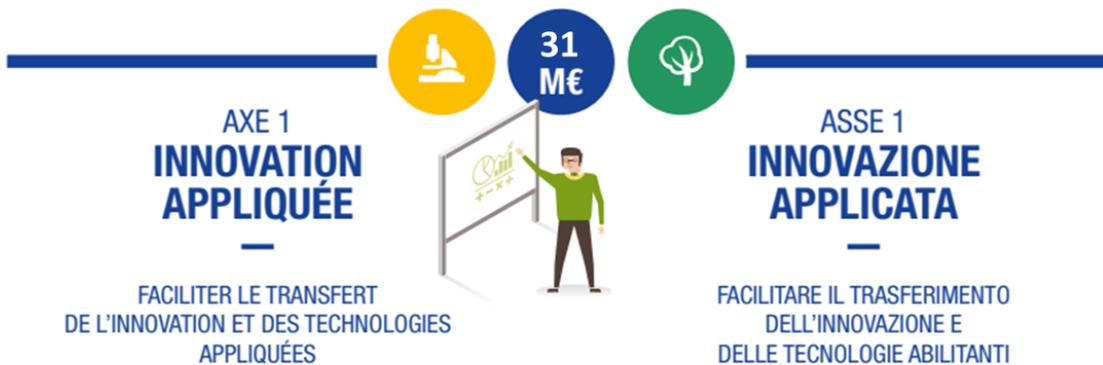
#### OS 1.1



#### OS 1.2



# Impacts



# Changement attendu

L'axe 2 du Programme vise à améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques. L'axe se structure autour de deux objectifs spécifiques, le premier (OS 2.1) vise à promouvoir l'adoption de stratégies partagées d'adaptation aux changements climatiques au sein d'instruments de planification territoriale pouvant permettre une réponse continue et coordonnée aux changements climatiques ; le second (OS 2.2) vise à augmenter le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques, renforçant les dynamiques mises en œuvre durant la programmation précédente et se concentrant sur les thèmes ayant été peu affrontés précédemment (incendies, tremblements de terre, risques technologiques).



## Axe 2

41 millions €

### Objectif spécifique 2.1

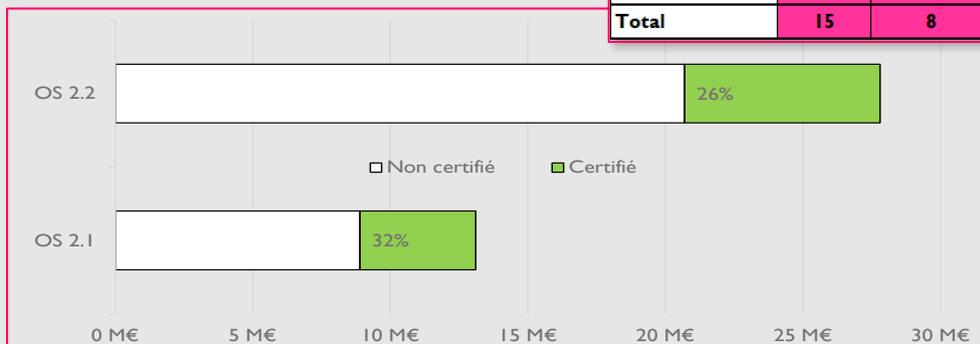
Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

### Objectif spécifique 2.2

Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tipe	n. projets simples	
	OS 2.1	OS 2.2
Simple 1er appel	4	-
Simple 2ème appel	4	7
PITEM	4	-
PITER	3	1
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>8</b>

### Absorption financière et typologies de projets



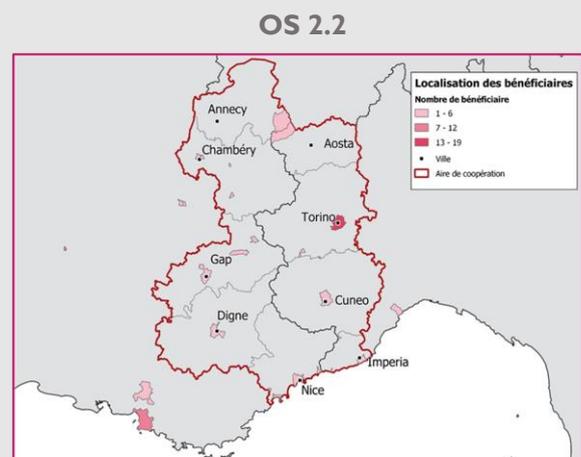
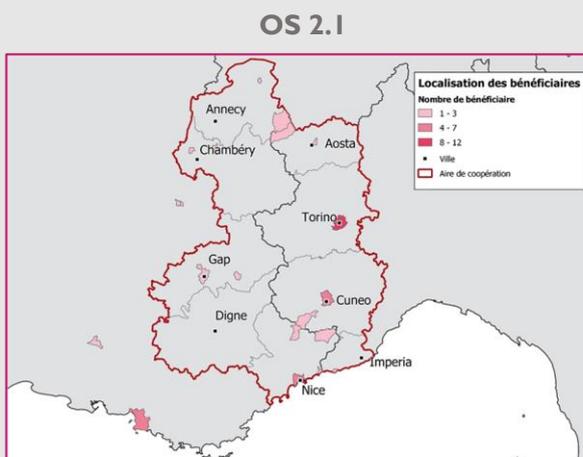
### Typologies de bénéficiaires impliquées

OS 2.1 : 50 bénéficiaires, principalement des administrations publiques régionales (24%) et locales (20%) caractérisées par des regroupements de communes (par ex. Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc). Il doit également être souligné la présence d'instituts supérieurs de recherche (13%) et de groupes d'intérêts (10%) intéressés aux thématiques environnementales. Il est intéressant de noter la présence, bien que restreinte, des PME (6%) et des organisations de soutien aux entreprises (4%).

OS 2.2 : 94 bénéficiaires proviennent principalement des administrations publiques (76%). Sur le versant italien sont principalement représentées des organisations régionales et des agences environnementales, tandis que le versant français se caractérise par la présence de services anti-incendie et de secours départementaux (SDIS). Il peut également être soulignée la présence d'instituts de recherche et d'instruction supérieure (13%) et de deux entreprises privées.



### Territoires impliqués



# Impacts



41 M€

## AXE 2 ENVIRONNEMENT MIEUX MAITRISÉ

AUGMENTER LA RÉSILIENCE  
DU TERRITOIRE

## ASSE 2 AMBIENTE SIGURO

AUMENTO DELLA RESILIENZA  
DEL TERRITORIO



r!SKCOM



Plus grande capacité d'innovation

Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques

ALPIMED CLIMA

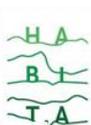


Meilleure protection  
environnementale

Meilleure protection des habitats naturels

Plus de population bénéficiant de mesures de protection

Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels



Amélioration de la gouvernance de l'aire

Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation

Nouveaux instruments politiques pour une meilleure gestion du territoire

Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques

Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts

Acquisition de nouvelles connaissances

r!SKCOM

Plus grandes connaissances et compétences de la part des partenaires impliqués

Utilisation de nouvelles pratiques

# Changement attendu

L'axe 3 vise à renforcer l'attractivité du territoire ALCOTRA à travers la conservation environnementale et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, également à travers le développement du tourisme durable et de l'économie verte. L'axe se structure autour de trois objectifs spécifiques, c'est-à-dire l'OS 3.1 visant à contribuer à l'augmentation de l'intérêt des communes du territoire pour les questions environnementales, outre l'amélioration de la qualité des services touristiques offerts sur le territoire transfrontalier, afin d'augmenter la satisfaction touristique des visiteurs ; l'OS 3.2 visant à augmenter le nombre d'initiatives et de plans d'actions partagés sur les thèmes de la biodiversité, des services écosystémiques, ainsi que l'amélioration des habitats et des espèces présentes sur le territoire de coopération, tout en faisant partie d'un cadre européen et national ; enfin l'OS 3.3 souhaite soutenir la réalisation de projets liés au modèle de mobilités efficaces et respectueuses de l'environnement ainsi qu'à la santé publique via une offre de systèmes de transport diversifiée (par ex. covoiturage, carpooling, transport sur demande, bicyclette, plans de transports).



## Axe 3

109 millions €

### Objectif Spécifique 3.1

Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

### Objectif Spécifique 3.2

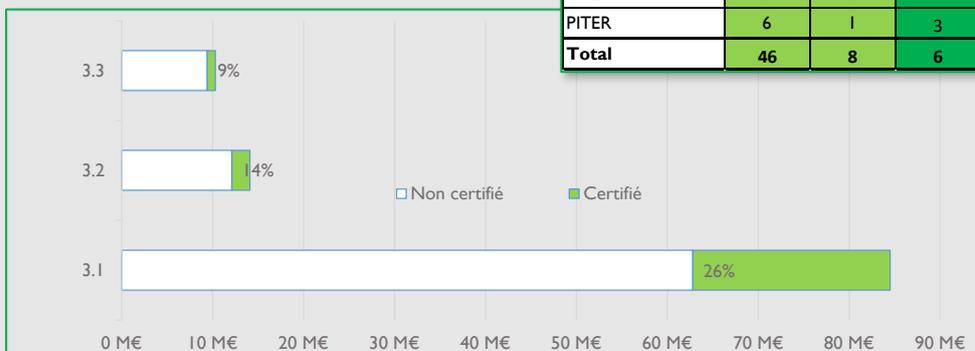
Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

### Objectif Spécifique 3.3

Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Typologie	n. projets simples		
	OS 3.1	OS 3.2	OS 3.3
Simple 1er appel	12	-	-
Simple 2ème appel	21	3	3
PITEM	7	4	-
PITER	6	1	3
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

### Absorption financière et typologies de projets



### Typologies de bénéficiaires impliqués

OS 3.1 : les bénéficiaires impliqués sont principalement des administrations publiques (76%), avec une forte présence des administrations locales, principalement localisées en dehors des grands centres urbains du territoire.

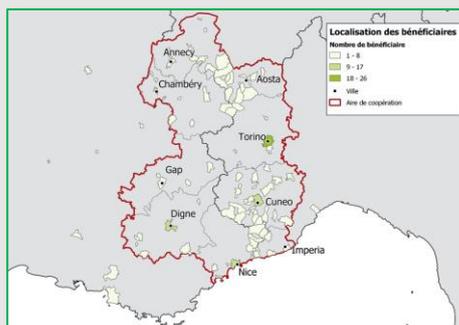
OS 3.2 : les bénéficiaires impliqués sont dans leur grande majorité des administrations publiques (91%) de niveau régional (54%).

OS 3.3 : les bénéficiaires impliqués sont dans leur grande majorité (88%) des administrations publiques, ces dernières sont principalement des administrations locales (31%).

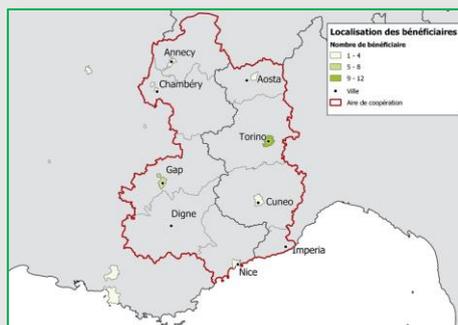


### Territoires impliqués

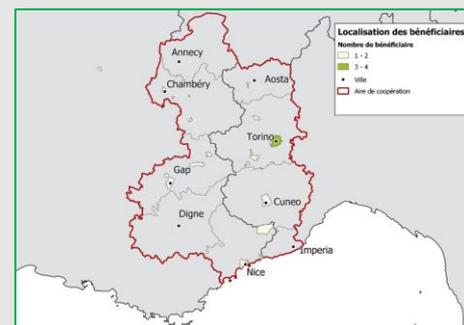
#### OS 3.1



#### OS 3.2



#### OS 3.3



# Impacts

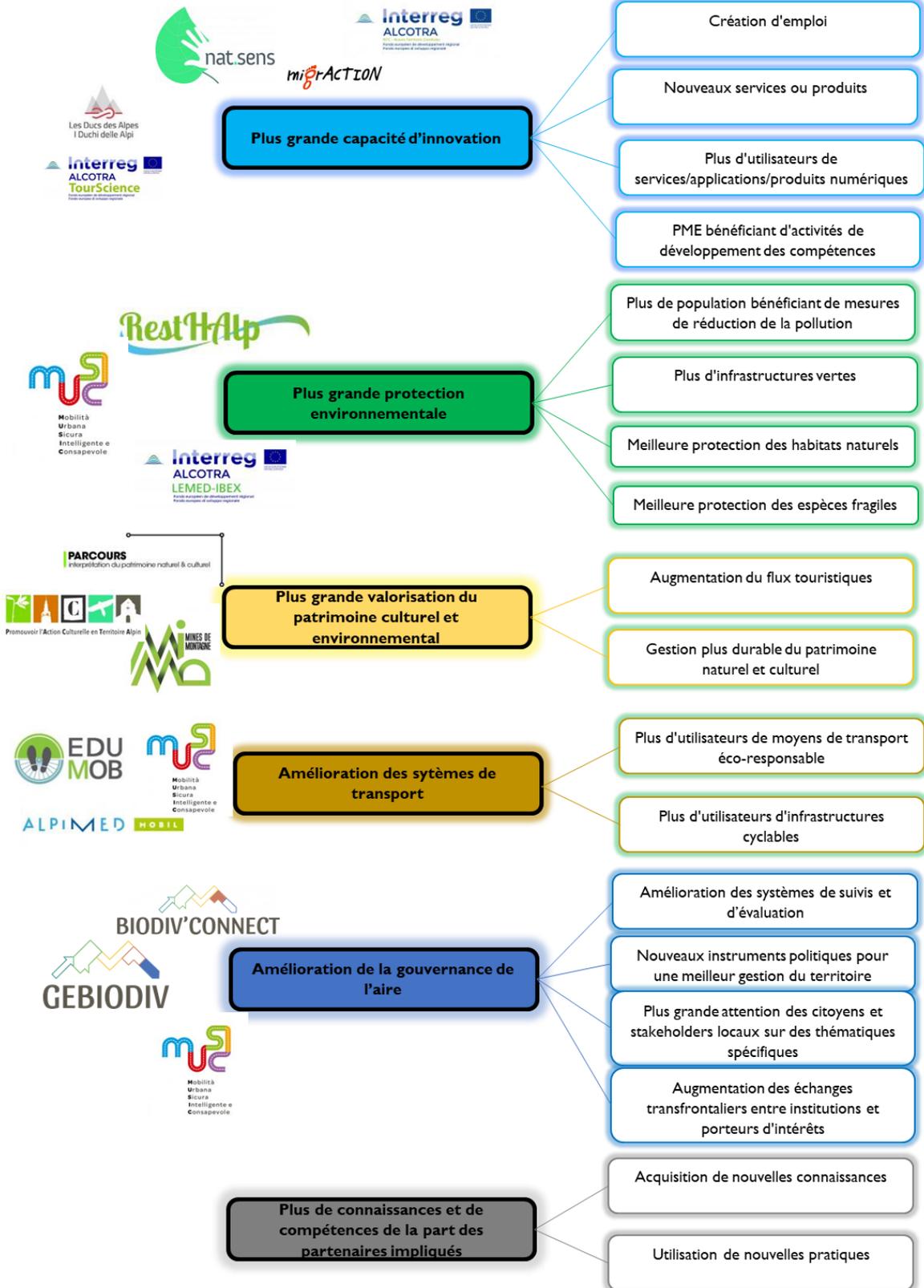
109 M€

## AXE 3 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER  
LES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES  
Y COMPRIS PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UN  
TOURISME DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE VERTE

## ASSE 3 ATTRATTIVITÀ DEL TERRITORIO

CONSERVAZIONE AMBIENTALE E VALORIZZAZIONE  
DELLE RISORSE NATURALI E CULTURALI  
ANCHE MEDIANTE LO SVILUPPO DEL TURISMO  
SOSTENIBILE E DELL'ECONOMIA VERDE



# Changement attendu

L'axe 4 du Programme vise à favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les zones de montagnes et rurales, se structurant autour de deux objectifs spécifiques. Le premier (OS 4.1) vise à mettre en œuvre un réseau de services sanitaires et sociaux, et notamment dans les zones rurales et de montagne via la collaboration entre le secteur public et privé ; tandis que le second (OS 4.2) souhaite amplifier l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale grâce au développement de nouvelles initiatives expérimentales étendues à la reconnaissance et à la validation des titres d'étude au niveau transfrontalier ou dans le cadre de la formation et de l'orientation professionnelle.



## Axe 4

34 millions €  
(FEDER et cofinancements)

### Objectif Spécifique 4.1

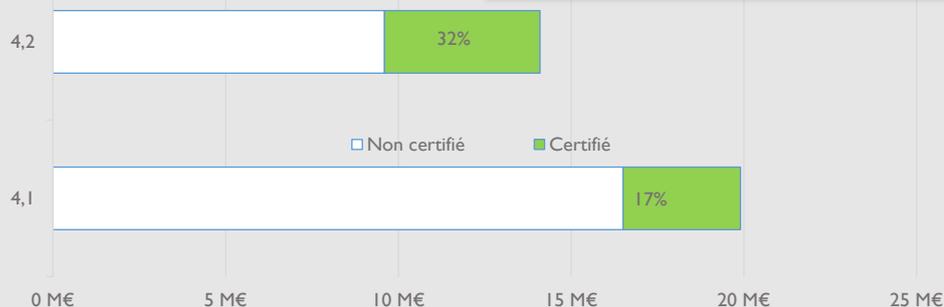
Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

### Objectif Spécifique 4.2

Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

### Absorption financière et typologies de projets

	n. projets simples	
Simple 1 <sup>er</sup> appel	2	8
Simple 2 <sup>ème</sup> appel	4	8
PITEM	4	
PI TER	3	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>10</b>



### Typologie de bénéficiaires impliqués

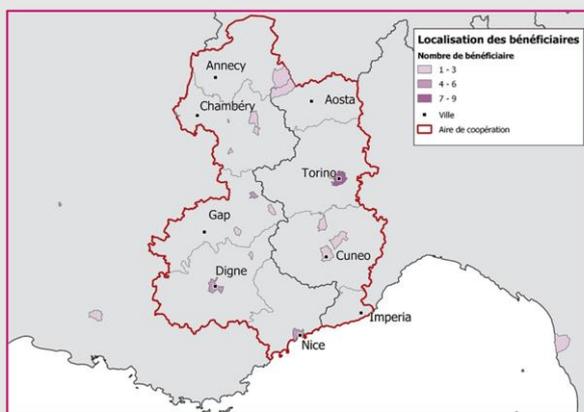
OS 4.1 : les bénéficiaires sont principalement des autorités publiques (70%), et notamment des entités régionales (21%) ou locales (47%).

OS 4.2 : l'analyse des bénéficiaires montre une prévalence des acteurs liés au monde de l'instruction (39%). De fait, les centres de formation et/ou d'instruction et les écoles représentent plus d'un quart des partenaires (26%). Outre les bénéficiaires de ce secteur, il est à noter la forte présence d'administrations publiques (43%), avec une prévalence pour les autorités locales (30%). Enfin, il doit être souligné que 50% des projets ont un partenaire du secteur économique (Chambre de commerce) ; trois projets ont inclus une entreprise au sein de leur partenariat.

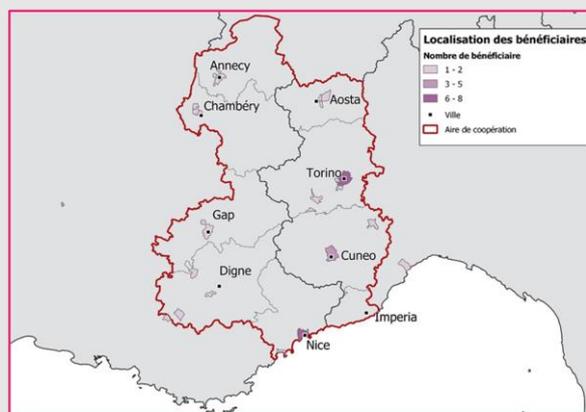


### Territoires impliqués

#### OS 4.1



#### OS 4.2



# Impacts



31 M€



## AXE 4 INCLUSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

## ASSE 4 INCLUSIONE SOCIALE E CITTADINANZA EUROPEA



FAVORISER L'INSTALLATION ET LA PERMANENCE  
DES PERSONNES ET DES FAMILLES  
DANS LES ZONES RURALES ET DE MONTAGNE

FAVORIRE L'INSEDIAMENTO  
E LA PERMANENZA DI FAMIGLIE E PERSONE  
IN AREE MONTANE E RURALI



VALEUR À L'EXPERIENCE  
VALORE ALL'ESPERIENZA



Plus grande capacité d'innovation

Création d'emploi

Plus d'utilisateurs de  
services/applications/produits numériques

PME bénéficiant d'activités de  
développement des compétences



Réduction de l'exclusion sociale

Augmentation des compétences des  
étudiants et des travailleurs

Personnes ayant accès à des services de  
santé/services sociaux améliorés

Améliorer l'efficacité et la durabilité des  
systèmes de santé

Meilleure intégration sociale des groupes  
cibles

Réduction des temps de réponse moyen  
aux urgences médicales



Amélioration de la gouvernance de  
l'aire

Amélioration des systèmes de suivis et  
d'évaluation

Nouveaux instruments politiques pour  
une meilleur gestion du territoire

Augmentation des échanges  
transfrontaliers entre institutions et  
stakeholders

Acquisition de nouvelles connaissances

Plus grande connaissance et  
compétence de la part des  
partenaires impliqués

Utilisation de nouvelles pratiques

## II. PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS POUR LE FUTUR PROGRAMME OPERATIONNEL



### A. Niveau d'avancement du Programme

En termes d'avancement financier, les données au 31 mars 2020 montrent un **niveau de certification de la dépense d'environ 23% des ressources allouées** (hors assistance technique - AT). Il s'agit d'un niveau similaire à celui des autres programmes transfrontaliers gérés par des Autorités de Gestion (AG) françaises ou italiennes.

En ce qui concerne les réalisations attendues, le programme montre des **niveaux différents selon les OS**. Dans quelques cas, et notamment pour l'OS 1.1 et 3.1, le Programme a déjà amplement **dépassé les objectifs fixés pour 2023**. Les informations recueillies à travers l'évaluation induisent à retenir que dans le cas de ces deux OS, le dépassement des valeurs cibles peut également être dû à des problèmes dans l'interprétation des indicateurs de la part des bénéficiaires.

### B. Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires des projets (hors Projet de Coordination et de Communication - PCC<sup>1</sup>) sont en grande partie des **administrations publiques notamment locales (43%) et régionales (22%)**. Le nombre d'entreprises directement impliquées dans le Programme en qualité de bénéficiaires semble limité (environ 1%).

En termes de distribution du nombre de partenaires (hors PCC) et des ressources entre les deux pays, il y a une **prévalence de partenaires italiens (54%)**, à laquelle correspond une plus grande proportion de ressources disponibles destinées aux partenaires italiens. **L'incidence des partenaires italiens est particulièrement significative dans le cas des chefs de file (64%)**.

Au niveau régional (hors PCC), **61% des bénéficiaires se concentrent dans le Piémont et dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Il s'agit cependant d'une donnée cohérente au poids démographique et territorial que les provinces/départements de ces deux régions ont à l'intérieur du territoire ALCOTRA.

---

<sup>1</sup> Ces projets font partie des plans intégrés (PITEM et PITER), et ont pour objet la mise en œuvre de l'ensemble des activités transversales liées à la coordination des activités réalisées au sein de chaque projet thématique, liées à l'organisation et à la gestion du partenariat dans la perspective de mettre en œuvre une gouvernance effective et durable sur le territoire ou dans la thématique définie. Ils prévoient également les activités communes de communication et de divulgation utiles à la bonne réalisation du plan ainsi qu'un plan d'évaluation

## C. Typologies d'impact

Ce paragraphe illustre, synthétiquement, les réponses aux principales demandes d'évaluation. Plus de détails sont fournis dans les chapitres décrivant les impacts au niveau de chaque OS.

### *Impacts transversaux*

**Quelques impacts transversaux caractérisant le Programme :**

**Impacts sur les politiques de la zone ALCOTRA :** les impacts attendus du Programme se concentrent notamment sur les politiques du territoire de coopération. L'augmentation des occasions de dialogue entre les institutions présentes sur le territoire transfrontalier, une plus grande sensibilisation des citoyens par rapport aux thématiques d'intérêt transfrontalier, des nouveaux instruments de planification locale, sont des impacts (attendus) qui se trouvent transversalement dans tous les OS du Programme.



**L'augmentation de l'utilisation de solutions/produits digitaux.** Dans de nombreux OS nous retrouvons le développement de solutions digitales. Il s'agit de nouveaux instruments qui sont, ou seront, mis à disposition du territoire et à travers lesquels il est attendu un impact significatif en termes d'augmentation de l'utilisation d'applications et d'instruments TIC par les citoyens de l'aire de coopération.

**Renforcement des compétences des acteurs économiques du territoire.** Une autre dimension transversale à de nombreux OS concerne le renforcement des compétences des citoyens de l'aire de coopération, notamment des acteurs économiques (PME, travailleurs) mais également des étudiants.



**Renforcement des compétences des partenaires des projets.** Tous les projets déclarent que le Programme est en train de permettre ou permettra d'améliorer les compétences des partenaires impliqués. Pour les partenaires des projets, le Programme offre l'opportunité d'acquérir des nouvelles connaissances et d'apprendre l'utilisation de nouveaux instruments et nouvelles pratiques.

## Impacts par axe

- **Contribution au développement de l'innovation appliquée**

Comme déjà souligné, **de nombreux projets financés par le Programme prévoient le développement de nouveaux produits et services digitaux**. Il ne s'agit pas seulement de projets financés à travers l'axe 1 du Programme (parmi lesquels *In.Te.Se*, par exemple) mais également de projets financés à travers d'autres axes, voir par exemple le développement d'une plateforme en ligne dans le cadre des projets de l'axe 2 (*ART\_UP\_WEB*) ou du développement d'instruments de télémédecine dans le cadre de l'axe 4 (*PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso – Incl*).

Outre le développement de nouveaux produits et de services digitaux, **dans le cadre de l'axe 1 les projets ont permis de développer diverses innovations :**



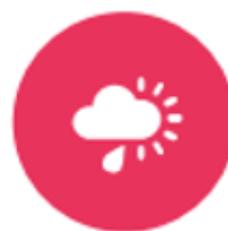
- Innovations de produit, comme dans le cas du projet *ANTEA* avec l'introduction de nouvelles méthodes de production et de marketing pour les fleurs comestibles ou comme le projet *Innov'Api* dans le cadre de l'amélioration de l'apiculture via l'utilisation de méthodes innovantes.
- Innovations organisationnelles, développant des réseaux d'acteurs économiques transfrontaliers (ex. *CoeurInnovant*)
- Innovation des processus, visant à développer l'économie locale dans son ensemble fournissant une méthodologie innovante pour renforcer le dynamisme territorial (ex. *InnovLab, CoeurInnovant*).

- **Contribution à une meilleure gestion du territoire d'un point de vue environnemental**

La principale contribution provient des projets de l'axe 2 et 3. De nombreux projets ont impacté :

**Sur les politiques territoriales promouvant les approches les plus durables du point de vue environnemental**, comme dans le cas de *AdaptMontBlanc*, qui a impliqué les administrations afin d'adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques et a influencé le développement du futur Plan Urbain Local (PLU) de la ville de Chamonix. Ou bien comme dans le cas du projet *M.U.S.I.C* qui a contribué au développement du PUMS (*Plan Urbain de Mobilité Durable*) de la commune de Pinerolo (Ville Métropolitaine de Turin),

**Sur la sensibilisation des citoyens et des décideurs politiques** : les projets ont mené et souhaitent mener des actions de communication et de formation sur les thèmes connectés aux risques et aux changements climatiques. Parmi les exemples, les activités du projet *RISVAL* ou les actions prévues dans le cadre du *PITEM RISK*.



- **Contribution à l'attractivité du territoire**

La plus grande contribution provient des projets de l'axe 3. Les projets ont en effet permis de :



**Réaliser des investissements structurels** (ex. restructuration) pour moderniser les lieux touristiques (*PACE – Sauvegarder*) et des initiatives orientées vers le renouvellement de l'offre touristique (projet *Mi.Mo*) avec des impacts positifs en termes d'augmentation du flux touristique.

**Réaliser de nouveaux produits commerciaux** à travers la création et le développement de nouvelles offres touristiques (*Ducs des Alpes*) ou de kit à l'usage des touristes (*TourScience*)

**Améliorer les compétences des acteurs économiques** mettant en œuvre divers cours de formation pour les opérateurs touristiques de l'aire de coopération (*Nat.Sens, NTC*).

**Améliorer la protection des habitats et des espèces fragiles** : voir par exemple les activités de régénération mises en œuvre par *RestHALp* et de protection réalisée par *Lemed-Ibex*.

**Augmenter le nombre de solutions d'écomobilité** : voir par exemple la construction de pistes cyclables réalisées dans le cadre de *Alpimed Mobil* ou le développement de l'intermodalité afin de faciliter l'usage des structures cyclables *Edu-Mob*.



- **Contribution à l'inclusion sociale des populations**

La principale contribution provient des projets de l'OS 4.1, ayant permis de :

**Améliorer l'accès aux services sanitaires/services sociaux**, par exemple en expérimentant les guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées (projets *PITER Terres Monviso, Terres Monviso - Incl*) ou le développement d'une plateforme de télémédecine en ligne (*PITEM PRO-SOL*).

**Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes sanitaires** investissant dans les systèmes pouvant être utilisés sur le long terme (*Terres Monviso - Incl*) ou incluant dans le partenariat les personnes responsables des prestations d'assistance (projets *PITEM PRO-SOL - PRO-SOL Jeunes*).

**Améliorer l'intégration sociale des groupes cibles**, notamment à travers l'implication des citoyens dans les activités du projet (par ex. # *COM.VISO*) ou la création d'un opérateur social de communauté (*PITER Cœur 'Alp – Cœur Solidaire*).

Réduire les temps moyens de réponse aux urgences médicales, notamment avec le développement de la télémédecine (*PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso - Incl*).



## D. Les impacts des PITER et des PITEM

La **valeur ajoutée** (potentielle dans de nombreux cas aux vues des retards de mise en œuvre) des PITEM et des PITER par rapport aux projets simples ne semble pas concerner le type d'impacts attendus. Les PITEM et les PITER prévoient des activités, réalisations et donc des typologies d'impacts en grande partie semblables à ceux des projets simples. **La véritable différence par rapport aux projets simples concerne :**

« **L'échelle** » des impacts dans le cas des PITEM. En effet, les PITEM ont la capacité potentielle de déterminer des changements au niveau de l'intégralité du territoire de coopération

« **L'intensité** » des impacts dans le cas des PITER. La concentration sur des portions limitées de territoires des interventions multisectorielles et intégrées engendre des effets multiplicateurs

La gouvernance est l'aspect clé, en tant que présupposé permettant de déterminer les effets « d'échelle » (PITEM) et d'«intensité» (PITER) caractérisant les deux instruments. **En d'autres termes, les PITEM et les PITER représentent une valeur ajoutée par rapport aux projets simples uniquement si la gouvernance est efficace.**

Les mécanismes de gouvernance qui caractérisent les PITEM et les PITER ne sont pas exempts de risques d'inefficience (voir notamment le risque de superposition, pour les PITEM, entre les activités mises en œuvre au niveau de chaque projet simple) et du risque de faible durabilité dans le temps.

Confirmant ce qui avait été souligné par le « Bilan évaluatif » réalisé en 2018, les mécanismes d'instruction et de sélection prévus par le Programme pour ces deux typologies de projet ont engendré d'importants retards dans la mise en œuvre des deux instruments.

## E. Facteurs externes ayant influencés l'aire de coopération

**Le secteur de l'innovation a connu des mutations au cours de la période de programmation, et notamment :**

- **Un renforcement du recours à l'innovation**, qui se confirme comme un passage essentiel au développement des entreprises du territoire afin de s'adapter aux évolutions du marché. Cela résulte de la mutation rapide des attentes des consommateurs qui souhaitent des produits toujours plus spécifiques (ex. sans gluten), et sont également plus consciencieux de l'impact de leur consommation (ex. plus de produits éco-responsables). Ces évolutions nécessitent une adaptation technologique et/ou productive rapide.
- **Le secteur de l'éducation (universitaire) a également connu des innovations en termes pédagogique**, renforçant les activités concrètes comparables à celles rencontrées dans le cadre professionnel.

**L'environnement transfrontalier est confronté à de nombreuses problématiques liées au changement climatique**, ces dernières se confirment et se sont renforcées au cours de la période de programmation, c'est-à-dire :

- **Relativement à la biodiversité du territoire, le changement climatique entraîne une migration des espèces vers les aires plus en altitude**, générant une surpopulation de certains espaces. De plus, le territoire transfrontalier observe le développement de flores invasives remplaçant progressivement celles endémiques.
- **Relativement aux évolutions climatiques, deux dimensions peuvent être soulignées**. D'une part les événements climatiques sont plus réguliers et s'intensifient (ex. Tempête Alex) ; d'autre part cela engendre une mutation structurelle du territoire avec une disparition totale des glaciers pouvant entraîner des éboulements. Ces changements sont également aggravés par l'augmentation des épisodes de pollution au sein des vallées du territoire (ex. Vallée de l'Arve)

**Le secteur touristique et culturel transfrontalier a notamment été marqué par un changement des attentes et des pratiques des visiteurs :**

- **Accroissement de la recherche d'un « tourisme expérientiel »** c'est-à-dire d'une recherche d'authenticité. Cette mutation entraîne des changements de l'offre touristique et culturelle du territoire, à travers une valorisation du patrimoine local à des fins touristiques.
- **Accroissement du « tourisme éco-responsable »**, notamment s'agissant du tourisme estival, avec une recherche de pratiques moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement.
- **Tendance à la désaisonnalisation avec un renforcement de la fréquentation estivale du territoire**, bien que le tourisme hivernal demeure une part non négligeable (sports d'hiver) de l'économie de l'aire de coopération.
- **Tendance à une diffusion éparse des visiteurs sur le territoire**, phénomène renforcé par la crise de la COVID-19 et le réchauffement climatique, notamment au sein des parcs naturels et près des zones aquatiques (lacs, rivières). Ce phénomène, accompagné par la technologie permettant à un plus grand nombre de visiteurs d'accéder à des lieux auparavant peu accessibles (ex. recours aux vélos à assistance électrique) engendre une sur-fréquentation d'espaces protégés et nécessite de penser de nouvelles méthodes d'accompagnement et d'accessibilité contrôlée.
- **La culture est actuellement confrontée à un processus de « réinvention »** face à la situation sanitaires et aux règles de distanciation sociales, notamment dans le secteur du spectacle.

**Le territoire transfrontalier a observé, outre la crise de la COVID-19, des mutations dans les pratiques sanitaires, la prise en charge des patients, ainsi que la structuration du secteur, c'est-à-dire :**

- **Renforcement du recours à la télémédecine** au sein des parcours de soin, bien que l'usage de cette technologie ne puisse se substituer intégralement aux consultations médicales « classiques ».
- **Modification de la prise en charge des patients** avec une tendance à l'accompagnement des patients au sein des parcours de soins, cela se matérialise par une plus grande coopération entre les différents services hospitaliers.
- **Renforcement de la centralisation (administratives et physiques) des services sanitaires autour des complexes hospitaliers** (Briançon, Turin, Nice), faisant croître la présence de déserts médicaux. Ce phénomène a été confirmé lors de la crise de la COVID-19, avec une centralisation nationale, limitant les actions de coopération à l'échelle locale (ex. l'hôpital de Briançon n'a pas pu soutenir l'hôpital de Turin car les décisions étaient prises au niveau national tant en France qu'en Italie).

### III. RECOMMANDATIONS POUR LA PERIODE 2021-2027



Sur la base des résultats de l'évaluation du Programme 2014-2020, des recommandations utiles à la préparation du futur Programme ALCOTRA sont présentées ci-dessous.

#### A. Typologie de partenaires

Les données relatives aux typologies de partenaires montrent comment même au cours de la période 2014-2020, le Programme se caractérise par **une forte participation des partenaires publics** (autorités publiques locales, départementales et régionales notamment).

**L'implication des PME et des entreprises de manière générale a été limitée** (4% du total des partenaires, avec un maximum de 8% dans l'OS I.I). Si parmi les objectifs du nouveau Programme il y aurait la volonté d'assurer une forte implication des PME, il est recommandé d'observer avec attention les approches utilisées par d'autres Programmes Interreg ayant su impliquer un nombre important de bénéficiaires privés. Par ces derniers on signale notamment les Programmes : Rhin Supérieur (voir l'approche avec les micro-projets), Belgique-Pays Bas (voir par exemple l'approche « *project partner light* »), Europe du Nord-Ouest (voir l'implication des PME à travers les vouchers).

#### B. Projets intégrés

**Là où le nouveau Programme souhaite reproposer des formes de projet intégré, il est recommandé :**

**De définir avec plus de précision les objectifs des projets intégrés.** Dans la formulation des définitions il est nécessaire de montrer clairement comment ces instruments se différencient des projets simples non seulement du point de vue procédural (des mécanismes) mais du point de vue des objectifs.

**De définir avec attention le rôle que le Programme souhaite endosser :** si, comme suggérer dans l'analyse du chapitre, l'objectif distinctif des plans intégrés par rapport aux projets simples est celui de définir une stratégie et des mécanismes de gouvernance de longue durée, deux options sont possibles pour le Programme :

- **Option “conservatrice” : ALCOTRA en tant qu'espace d'expérimentation de projets intégrés.** Comme survenu au cours des deux dernières périodes de programmation l'objectif est celui de permettre aux territoires d'expérimenter, sans fixer d'objectifs spécifiques en termes de durabilité.
- **Option “ambitieuse” : ALCOTRA en tant que vecteur visant à la création de mécanismes de gouvernance transfrontalière stables dans le temps.** Dans ce cas il sera demandé, parmi les objectifs demandés aux futurs PITEM et PITER, de construire des mécanismes de gouvernance autonomes et indépendants d'ALCOTRA (prenant appui sur ce qui a déjà été réalisé avec le GECT Mercantour).

**Dans le cas des PITEM, de sélectionner exclusivement les thèmes nécessitant des stratégies et mécanismes de gouvernance de longue durée.** La demande clé pour le futur programme est : *quels sont les thèmes pour lesquels existe un réel besoin de forme de gouvernance intégrée à l'échelle transfrontalière ?* Pour répondre à une telle question, les difficultés qui caractérisent la construction de la gouvernance intégrée dans des secteurs déterminés devront être considérés.

**Dans le cas des PITER, de porter une attention majeure au caractère territorial de ces projets.** De l'analyse des fiches de projet émerge que dans le cadre de la programmation I4-20 il n'a pas obligatoirement été demandé aux projets d'élaborer une carte à travers laquelle décrire les limites territoriales des plans. Il est important que le futur programme fasse attention aux dimensions territoriales de chaque plan, demandant aux projets de spécifier de quelle manière la portion de territoire déterminée représente une aire fonctionnelle caractérisée par des dynamiques transfrontalières spécifiques.

## C. Système de suivi

**La dimension territoriale est au cœur des objectifs des Programmes Interreg.** Afin de favoriser la concentration des ressources disponibles au sein des contextes territoriaux adéquats, il est recommandé de renforcer les instruments de suivi. Notamment du point de vue de l'évaluateur, il serait opportun que le Programme recueille les informations relatives non seulement à la localisation des partenaires, mais également des outputs et des résultats de projet.

Parmi les nouveautés de la période de programmation 2021-2027, **une nouvelle typologie d'indicateurs de résultat est introduite**, cette dernière n'ayant plus pour objectif de mesurer l'évolution de l'aire de coopération en relation aux dimensions du bien-être collectif (comme les indicateurs de résultat 2014-2020) mais centrés sur les résultats directs des projets. **Tenant compte du nouveau cadre théorique et des données recueillies à travers l'évaluation, il est recommandé :**

- **Dans la phase de définition du nouveau système d'indicateurs**, une fois défini les champs d'intervention du futur programme, de vérifier quelques bonnes pratiques ayant émergé des activités d'évaluation.
- **Dans la phase de mise en œuvre du futur programme**, de prévoir un fort accompagnement aux bénéficiaires (chefs de file notamment). Des activités spécifiques de formation dédiées au thème du suivi devront être prévues. La qualité du système de suivi des futurs programmes dépendra fortement de la capacité des bénéficiaires à transmettre au Programme des données précises et fiables, les informations recueillies à travers l'évaluation montrant que la « culture » du suivi est toujours peu généralisée parmi les bénéficiaires.

## D. Valeur ajoutée

Selon les opinions des chefs de file, recueillis via l'enquête en ligne, **la valeur ajoutée des projets ALCOTRA, par rapport aux politiques *mainstream*, réside en « l'amélioration de la connaissance d'un problème spécifique commun au territoire transfrontalier ».**

Selon la perspective de l'évaluateur, l'« amélioration de la connaissance d'un problème commun » représente une **valeur ajoutée moyenne**, supérieure aux simples échanges de connaissance et de pratiques avec les partenaires transfrontalier (niveau minimum) mais inférieur à la réalisation de services ou de politiques intégrées à l'échelle transfrontalière.

En vue de la prochaine période de programmation, **il paraît important que le futur Programme définisse clairement quels objectifs spécifiques ce dernier souhaiterait atteindre** par rapport à ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du contexte ALCOTRA lors des 5 programmations précédentes, ainsi qu'au sein des politiques *mainstream*.

## E. Durabilité des projets

Les informations recueillis à travers l'enquête en ligne auprès des chefs de file ont souligné dans de nombreux cas que **la durabilité des projets dépend de l'accès aux nouveaux financements ALCOTRA** (ou plus généralement INTERREG).

Si d'une part, il s'agit d'une donnée confirmant l'importance du Programme pour le territoire, d'autre part elle met en lumière une certaine faiblesse c'est-à-dire la capacité des projets et du programme lui-même d'assurer les mécanismes à travers desquels les résultats des projets peuvent être capitalisés dans d'autres domaines (par exemple dans le cadre de politiques *mainstreams*).

En vue de la prochaine période de programmation, **il paraît important d'assurer un mécanisme de coordination avec les autres politiques et programmes plus efficace.**